



Prescription acquisitive

Par **Patou1986**, le **29/11/2020** à **15:06**

Bonjour

Depuis 1975 ma grand mère exploite un terrain agricole ou les bornes n'ont pas été placée correctement notre voisin agriculteur nous dit qu' au niveau du plan cadastral ce terrain lui appartient peut il le récupérer de plus je suis en projet d'acheter tout les terrains de ma grand mère dont celui-ci peut-il m'empêcher d'acheter si je suis chez lui

Cordialement

Par **Patou1986**, le **29/11/2020** à **15:20**

Le bornage a eu lieu en 1975 au moment du remembrement de notre village ma grand-mère à acheté ce terrain en l'état seulement aujourd'hui le voisin nous qu'il lui appartient cela représente 60 ares car le plan cadastral lui donne raison puis je acheter ce terrain à ma grand mère sachant cela

Par **Juliette ps54**, le **29/11/2020** à **19:15**

Bonjour

J'ai acheté une maison , mais il y a un locataire dans une partie avec protection du mineur de fond en matière de logement. L'acte notarié ne stipule que le logement et non le terrain jardin qu'il s'est approprié. Nouveau propriétaire je veux récupérer le terrain mais le locataire veut jouer sur l'acquisition prescriptions alors qu'il n'a jamais payé les charges et taxes de ce jardin. J'ai fais faire un constat d'huissier qui stipule que le locataire n'a droit qu'au logement.

Par **julietteps54**, le **01/12/2020** à **15:02**

Un locataire ou n'apparaît que le bati et non le jardin peut il prétendre à en être propriétaire par usucapion parcs qu'il y vit depuis 50 ans mais que les différents propriétaires du logement lui on toujours stipulé que le terrain ne leur appartenait pas ?